MAIRIE D'EYGURANDE-GARDEDEUILH

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 04 septembre à 18H30
Le Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal d'Eygurande-Gardedeuilh, sous la présidence de Monsieur le Maire Guy PIEDFERT,
Date de convocation du Conseil Municipal: le 21 août 2024.

Présents : MMES Dominique COLAS, Céline SIWULA, Nadine FAURE, MM Guy PIEDFERT, Michel PERRIER, Nicolas PASCAL, Daniel GONTHIER.

Excusé(s) : Gwendoline BREULAUD, Louisette THOUVENIN (pouvoir à M Daniel GONTHIER)

Absent(s) : Evelyne CHAILLAT,

Secrétaire de séance : Dominique COLAS

1. **Exonération en faveur des immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation**.
Discussion : Le Maire expose les dispositions de l'article 1383K du Code Général des Impôts permettant d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation. La commune d'Eygurande-Gardedeuilh bénéficie de ce classement.
Décisions : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'instaurer l'exonération en faveur des immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation. Le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.
2. **Clôture d'une régie de recettes.**
Discussion : Le Conseil Municipal décide de mettre fin à la régie 51501 « Location salle des fêtes » à compter du 04 septembre 2024. Les fonctions du régisseur sont également supprimées à cette date.
Décisions : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mettre fin à la régie de recettes et aux fonctions du régisseur. Le Maire et le comptable des Finances Publiques auprès de la commune sont chargés de l'exécution de la délibération.
3. **Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde.**
Discussion : Le Maire rappelle que la Commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) approuvé en juin 2023, qui doit être mis à jour. Les différents annuaires, les responsables des fiches actions, la liste des personnes prioritaires et la liste des personnes « relais » par hameau ont été actualisés.
Décisions : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis à jour. Le Maire est chargé de le transmettre aux autorités compétentes.
4. **Avenant à la délibération n°8 du 30 janvier 2024 demande de subvention auprès de l'Etat.**
Discussion : Le Maire rappelle la délibération n°8 du 30 janvier 2024 et indique qu'il convient de modifier les montants, les pavés LED étant compris dans le devis de l'électricien.
Décisions : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le plan de financement proposé et sollicite une subvention au titre du fonds vert soit 14 107.23€ et une subvention auprès du Conseil Départemental pour 2024, à hauteur de 25% du montant des travaux éligibles, soit 8 817.02€. Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à ces demandes.
5. **Achat maison centre Bourg**.
Discussion : Le Maire informe le conseil municipal qu'une maison est à vendre sur la commune. Il propose d'acquérir cette maison pour la réhabiliter en 5 logements locatifs.

2661 Route de Royan
24700 EYGURANDE-GARDEDEUILH
TÉL : 05.53.80.40.10
Mairie-eygurande@orange.fr

Décisions : Le Conseil Municipal décide pour 6 voix pour et 2 voix contre, de faire une offre au prix de 130 000€ hors frais de notaire.

6. **Autorisation de démonter les garages.**

Discussion : Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur …… qui donne l'autorisation de démonter les garages sur la parcelle WL 164 sise 2541 route de Royan 24700 Eygurande-Gardedeuilh. Pour rappel, ces garages font l'objet d'un arrêté pour risque d'effondrement.

Décisions : Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder au démontage des garages.

7. **Suppression et création d'emploi au tableau des effectifs.**

Discussion : Le Maire propose la suppression de l'emploi de secrétaire de mairie à temps non complet de trente-deux heures hebdomadaires et la création d'un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie à temps non complet de trente-deux heures hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2024.

Décisions : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/10/2024. Les effectifs du personnel seront fixés comme suit : un adjoint administratif de catégorie C pour l'emploi de Secrétaire générale de mairie.

- Proposition d'achat de la maison centre bourg : Plusieurs possibilités d'aménagement, l'ATD sera sur site le 08/10/2024 afin de procéder à l'étude de faisabilité.

Céline soumet l'idée de création d'un lieu de restauration (accès moins dangereux pour les enfants de l'école). Une visite du bien par le conseil municipal est prévue le 19 septembre 2024 à 18h00.

- L'école compte 16 enfants (CE2, CM1, CM2).
- Un cycle de Handball est proposé dans les écoles.

L'objectif est de faire découvrir le handball à des jeunes enfants par un éducateur professionnel spécialisé dans l'activité, en relation avec le corps enseignant.

Cela se présente sous la forme d'un cycle de 6 séances de 1 heure à l'école d'Eygurande-Gardedeuilh, suivi d'une rencontre avec les autres écoles (ayant participé au cycle) à Montpon-Ménestérol le vendredi 27 juin 2025.

Le coût de l'intervention représente 50€ par séance. Ce tarif comprend le coût du déplacement et la mise à disposition du matériel éducatif.

Le projet sera présenté à l'instituteur.

- Les crémones et poignées de la salle des fêtes et de la cantine vont être changées.
- Invitation du site SMD3 le 24 octobre 2024 de 9h00 à 16h30 : Le Conseil Municipal prend acte de l'invitation.
- M. PIEDFERT a demandé à Mr LOTTERIE quand il compte effectuer les travaux sur la route de l'Ecuyer au niveau de l'Etang de la maitresse.
- Le C15 est toujours en réparation.
- Le préfet de la Dordogne demande de déclarer tous les établissements Recevant du Publics (ERP) situés sur notre commune. Nous avons adressé un courrier aux ERP dont nous avons connaissance.
- Les travaux de rebouchage des trous sur la route de la Roche Chalais ne sont pas suffisants, la route reste dangereuse
- Invitation de la commune de St Géraud de Corps le 28 septembre 2024 à 11h00 : Messieurs GONTHIER, PASCAL et PERRIER représenteront la commune.

- Vitesse excessive en centre bourg : Le Conseil Municipal évoque la vitesse excessive en centre bourg et décide de voir les possibilités que peut proposer la DDE.
- Fossés de Fouillèze : Monsieur PERRIER souligne que les fossés de Fouillèze ne sont pas complètement terminés. Nicolas rappelle que la Communauté de Communes fait appel à un prestataire et que l'on ne connaît pas son cahier des charges.
- Panneau publicitaire : Le Haras de l'Ecuyer demande la possibilité de poser un panneau publicitaire.

Heure de clôture : 20h30

2661 Route de Royan
24700 EYGURANDE-GARDEDEUILH
TÉL : 05.53.80.40.10
Mairie-eygurande@orange.fr